

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 octobre 2021

### Opco EP engage les dossiers d'apprentissage en format numérique en moins de 24h

**Depuis septembre 2021, l'Opco des Entreprises de Proximité (Opco EP) assure l'engagement des dossiers d'apprentissage en moins de 24 heures, répondant ainsi aux exigences de rapidité et de performances administratives.**

En 2020, Opco EP a géré 48 137 dossiers d'apprentis sans contrat sans aucun flux papier. Aujourd'hui, l'opérateur de compétences utilise cette expérience acquise pour l'appliquer aux contrats d'apprentissage avec une dématérialisation des flux et une automatisation des points de contrôle incluant la possibilité de signature électronique. Ce système d'engagement des dossiers d'apprentissage est totalement automatisé et à disposition des entreprises et des CFA.

**Grâce à ces innovations de services, l'engagement des dossiers d'apprentissage en format numérique s'effectue en moins de 24 heures.**

Depuis septembre, Opco EP est en mesure de proposer une garantie d'engagement des contrats d'apprentissage déposés par une entreprise ou un CFA sur ses portails numériques (Mes services en ligne et Action apprentissage) en moins de 24 heures (contre 3 semaines en 2020), si le dossier est complet.

Ces résultats positifs révèlent que la dématérialisation est maintenant bien ancrée puisque le taux de dématérialisation a doublé, passant de 34% à 75% en une année.

**Opco EP souhaite aller plus loin avec le développement de nouvelles fonctionnalités telles que le système de notifications et l'interface de programmation applicative (API) pour les CFA.**

Dès le mois de septembre, les entreprises recevront systématiquement une notification de bonne réception couplée avec une notification de financement lorsque le dossier est engagé. Les CFA, quant à eux, pourront bientôt faire le choix d'utiliser l'interface de programmation applicative développée par l'inter-OPCO, leur permettant d'envoyer leurs contrats directement à Opco EP depuis leur système sans nouvelle saisie sur notre portail.

## **273 CFA subventionnés en équipements de formation.**

Dans le cadre des actions de valorisation des métiers et de l'apprentissage, l'Opco des Entreprises de Proximité a également renforcé son soutien financier auprès des CFA. Cet investissement massif a permis aux CFA de répondre à la demande et renforcer leurs actions auprès des jeunes. Ce sont 273 CFA qui ont pu bénéficier des subventions de l'Opco EP pour financer leurs équipements de formation. Cette action a été renouvelée avec l'accord du Conseil d'administration, dès septembre 2021.

[Lire le rapport d'activité 2020](#)

### **A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des entreprises de proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

**Directeur général : Arnaud Muret**